



## COVID-19, RECOMMANDATIONS ET VACCINATION AUTOMNE 2023.



**Dr Daphné Duprés**

Directrice Médicale régionale

### INTRODUCTION

Face à l'augmentation des cas de COVID-19, cette fiche info a pour but de rappeler les recommandations formulées par le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) sur base de celles de l'OMS<sup>1</sup>.

### MESURES EN CAS D'INFECTION, MESURES D'ISOLEMENT

#### Testing

Pour les personnes symptomatiques, la réalisation d'un autotest est recommandée au sein de la population générale et cela surtout si elles sont en contact avec des personnes vulnérables.

- Un autotest positif ne doit plus être confirmé par un test PCR.
- Les contacts à haut risque ne doivent pas être testés dans la phase actuelle de l'épidémie.
- Les tests PCR prescrits par un médecin généraliste pour la population générale ne sont plus remboursés et seront facturés au patient.
- Les tests PCR restent remboursés dans certaines indications (patient symptomatique avant une hospitalisation, personnel médical en contact avec des patients vulnérables, cluster en maison de repos ou à l'hôpital, personne sévèrement immunodéprimée asymptomatique avant hospitalisation...) **En cas de test positif :**
- Si la fonction le permet, télétravail pendant 7 jours, ensuite retour au travail avec port du masque chirurgical pendant 3 jours ;
- Si la fonction ne permet pas le télétravail ou si le maintien d'une distance professionnelle de 7 jours est impossible, mesures à appliquer pendant 10 jours en présentiel :

---

<sup>1</sup> <https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/ratpccr>

[https://www.inami.fgov.be/fr/covid19/Pages/covid19-quand-test-PCR-antigenique-standardrembourse.aspx#:~:text=Un%20laboratoire%20vous%20r%C3%A9clame%2050,fix%C3%A9%20pour%20un%20test%20PCR\).](https://www.inami.fgov.be/fr/covid19/Pages/covid19-quand-test-PCR-antigenique-standardrembourse.aspx#:~:text=Un%20laboratoire%20vous%20r%C3%A9clame%2050,fix%C3%A9%20pour%20un%20test%20PCR).) [https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/20230711\\_css-9766\\_covid-19\\_vaccination\\_2023-2024\\_vweb.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/20230711_css-9766_covid-19_vaccination_2023-2024_vweb.pdf) <https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/isolement>



# FICHE D'INFORMATION CEDIOM

port d'un masque chirurgical

gestes barrières

distanciation physique (min. 1,5 m)

pas de partage de matériel (matériel de bureau, armement...)

hygiène des mains et de la toux renforcées

Ces règles s'appliquent pour les soignants sans contact avec les patients.

- **Plus spécifiquement pour le personnel soignant** en contact avec les patients , mêmes mesures que ci-dessus et....
- Organiser le travail de manière à limiter autant que possible les contacts avec les patients ou les collègues immunodéprimés et/ou fragiles;
- Rester vigilant quant à l'apparition de nouveaux symptômes (température, rhume, fièvre, toux, maux de tête, perte d'odorat ou de goût) et envisager l'isolement 7j + 3j de prudence du port du masque si tel était le cas.

**Concernant la vie privée**, les mesures pour la population générale s'appliquent, à savoir :

L'isolement obligatoire en cas de symptômes respiratoires ou de test positif au COVID-19 n'est *plus d'application*.

Néanmoins les caractéristiques du SARS-CoV-2 n'ont pas changé, les personnes infectées peuvent être contagieuses jusqu'à 10 jours après le diagnostic. Il reste donc extrêmement important de maintenir les gestes barrière en cas de symptômes respiratoires ou en cas de test positif au COVID19 :

- rester au domicile en cas de symptômes respiratoires;
- porter le masque buccal;
- éviter les contacts avec des personnes vulnérables;
- éviter les endroits bondés.

Fin de l'isolement	Pour qui ?	Remarques
Isolement <b>non obligatoire</b>	Population générale	
5 à 7 jours + 3 jours de précaution avec port de masque, notamment pour les activités de groupe et les repas avec d'autres personnes fragiles.	Résidents MRS	A discuter par le médecin coordinateur, avec le soutien de l'équipe soignante du centre de soins résidentiels. Ces mesures ne s'appliquent pas au personnel sauf pour les personnes gravement immunodéprimées.
10 jours.	Hôpital	



# FICHE D'INFORMATION CEDIOM

21 jours + test négatif.	Soins intensifs	
21 jours + test négatif.	Personnes gravement immunodéprimées	

## RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE VACCINATION

### Qui est concerné

Le CSS recommande l'administration d'un vaccin à ARNm supplémentaire pour les groupes 1, 2 et 3.

Le CBIP<sup>2</sup> précise que le principal changement de cette campagne est le principe de "single shot" : le schéma consiste en une injection, qu'il y ait eu ou non une primo-vaccination contre la COVID-19.

On considère, en Europe, que la population a déjà été en contact soit avec le virus lui-même soit avec le vaccin via un schéma vaccinal complet ou non. Il n'y a donc plus de nécessité d'un schéma vaccinal complet. Une dose de vaccin est donc suffisante chez les personnes âgées de plus de 4 ans.

**Groupe 1 : personnes présentant un risque accru de décès ou de formes graves de la maladie** (hospitalisation, soins intensifs et décès) et également éligibles à la vaccination contre la grippe saisonnière

- Toute personne de 65+ ;
- Toute personne vivant dans un établissement de soins de longue durée (ESLD) ou une maison de repos ;
- Toutes les femmes enceintes, quel que soit le stade de la grossesse c'est-à-dire ;  
primo-vaccination complète et une première dose de rappel 6 mois après  
si schéma complet rappel supplémentaire automne/hiver 2023 - 2024, avec un intervalle minimum d'au moins 6 mois entre les doses de rappel.
- Toute personne ayant un indice de masse corporelle (IMC)  $\geq 40$  kg/m<sup>2</sup>;
- Tout patient âgé de 18 ans ou plus présentant au moins une comorbidité (d'origine pulmonaire, hépatique, rénale, métabolique, cardiaque, neurologique, les troubles mentaux graves et une déficience intellectuelle grave, et certaines maladies rares)
- Tout patient âgé de 18+ immunodéprimé en raison d'une maladie ou d'un traitement

<sup>2</sup> <https://www.cbip.be/fr/articles/4160?folia=4158>



# FICHE D'INFORMATION CEDIOM

**Groupe 2 : toutes les « personnes actives dans le secteur des soins »**, dans et hors des établissements de soins (similaire à la vaccination contre la grippe saisonnière), c'est-à-dire toutes les personnes impliquées et actives (**y compris les bénévoles et les stagiaires**).

Même si la protection contre l'infection par Omicron s'estompe rapidement, le CSS souhaite permettre aux « professionnels de la santé »

- d'être protégés autant que possible contre le risque de formes graves de la maladie sur une base individuelle,
- de minimiser autant que possible le risque de transmission aux patients les plus vulnérables
- et d'assurer un fonctionnement optimal de l'ensemble du secteur des soins de santé pour tous les patients pendant la période critique de l'hiver

**Groupe 3 : toutes les personnes vivant dans le même foyer (stratégie de vaccination « cocoon ») que les patients sévèrement et très sévèrement immunodéprimés**

## Quand et comment ?

Le CSS recommande que la vaccination contre la COVID-19 et la grippe saisonnière soit de préférence proposées conjointement en octobre 2023 (OMS, 2022 ; ECDC, 2023). Il recommande un intervalle de minimum 6 mois avant l'administration d'une dose supplémentaire de rappel d'un vaccin à ARNm.

Si, pour des raisons personnelles ou logistiques, les vaccinations contre la COVID-19 et contre la grippe sont reportées, les groupes à risque recommandés

- pour la COVID-19 devraient être vaccinés entre septembre et octobre 2023,
- et à partir de la mi-octobre 2023 pour la grippe.